

a nommé assesseurs audit tribunal, pour le cas d'accusation mixte, les deux juges indigènes ci-après :

Taamu (toobitu).

Paete, juge inspecteur.

---

Conformément à l'article 14 de l'arrêté concernant l'organisation du tribunal de première instance et de commerce,

La Cour des toobitu, à la pluralité des voix, a désigné comme juges audit tribunal, pour les causes mixtes, les deux membres de cette Cour ci-après :

Tariiri, comme juge titulaire ;

Nuutere, comme juge suppléant.

Le Commissaire de la République a approuvé ces élections.

---

Par décision du 1<sup>er</sup> juin, M. Aymon, écrivain du service colonial, a été nommé commis d'administration de la corvette *la Thisbé*.

---

Par décision du 6 juin, M. Thouroude, adjudant d'infanterie, a été nommé juge au premier conseil de guerre permanent, pour siéger dans l'affaire du nommé Rosée, en remplacement du sieur Josse, capitaine d'armes, signataire de la plainte.

---

Par décision du 27 juin, M. Delhaye, enseigne de vaisseau, commandant la goëlette coloniale *la Sultane*, a été nommé provisoirement au commandement de la goëlette coloniale *la Nuhiva*.

---

#### FAITS DIVERS.

L'anniversaire du 4 mai 1848 a été célébré cette année à Taïti avec toute la solennité et la variété que l'ont permis les ressources locales. Nous ne pouvons donner une relation plus fidèle et plus succincte de la fête qu'en reproduisant un extrait du programme officiel :

« Samedi, 4 mai, jour anniversaire de la proclamation de la République, les travaux seront suspendus ; une double ration sera distribuée aux troupes et aux équipages.

« A huit heures du matin, en hissant les couleurs, les bâtiments paviseront ; la *Thisbé* et la batterie de côte feront une salve de vingt et un coups de canon.

« A huit heures un quart, messe et *Te Deum*.